



Paris, avril 2018

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

Chère Amie, Cher Ami,

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 10 mars 2018, vous êtes convoqués à une nouvelle assemblée générale ordinaire qui se déroulera :

**Le VENDREDI 8 JUIN 2018 de 13h30 à 17h30  
et le SAMEDI 9 JUIN 2018 de 9h30 à 17h30**

**au Siège Social de l'association  
62, rue Marcadet - 75018 PARIS**

Cette assemblée générale ordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des adhérents présents.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

### MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de retirer vos bulletins de vote, vous devrez **préalablement vous inscrire sur les listes le vendredi 8 juin 2018 ou le samedi 9 juin 2018 selon votre date d'arrivée. Les bureaux d'inscriptions seront ouverts de 13h30 à 16h00 le vendredi 8 juin et de 9h00 à 12h00 le samedi 9 juin.** Par ailleurs, vous devez pouvoir, le cas échéant, justifier de votre identité.

**Seuls les adhérents à jour de la totalité de leurs cotisations pourront participer au scrutin.**

**Aucune cotisation ne doit parvenir par voie postale ou être déposée au siège au-delà du vendredi 25 mai 2018 et cela pour des raisons de saisie informatique.**

### POUVOIR

**Attention ! Un adhérent ne peut détenir qu'un seul pouvoir. En aucun cas vous ne devez adresser un pouvoir en blanc au siège social. Vous devez l'adresser directement à un autre adhérent. Les pouvoirs en blanc qui parviendraient directement au siège social seront détruits par la commission des litiges.**

Nous vous rappelons que ce pouvoir ne pourra être utilisé que si le mandataire et le mandant sont à jour de cotisation.

**Le pouvoir ne sera valable que s'il s'agit d'un document original** et à condition de ne porter que le nom d'un seul adhérent. Si un nom est rayé et remplacé par un autre ou si un nom est effacé et surchargé avec un autre nom, le pouvoir ne sera pas valable (sous réserve de l'appréciation souveraine de la commission des litiges). **Seuls les adhérents expatriés ou domiciliés à l'étranger pourront adresser leur pouvoir par courriel.**

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les adhérents auront la possibilité de voter par correspondance selon les modalités suivantes et dans les conditions fixées à la procédure de vote par correspondance votée par le CA de l'association le 18 mars 2017, cette procédure est annexée aux présentes et peut aussi être consultée sur le site intranet de l'association.

**Vous devez être à jour de cotisation au moment du vote.**

Le lundi 21 mai 2018, la liste des candidats au conseil d'administration ainsi que tous les documents utiles au vote par correspondance seront mis à disposition sur l'intranet.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par correspondance sur lequel vous inscrirez :

1. votre vote sur les différents points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire,
2. le nom des candidats au conseil d'administration que vous aurez choisi
3. Vous joindrez une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

**Attention ! 7 postes sont à pourvoir. Tout bulletin comportant plus de 7 noms sera donc nul.**

Votre formulaire de vote par correspondance devra être parvenu au plus tôt le mardi 22 mai 2018 et au plus tard le **lundi 4 juin 2018 à l'étude du notaire désigné pour ce vote** à l'adresse ci-dessous (seul le formulaire de vote type ci-joint sera pris en compte) :

**VXL NOTAIRES**  
**Maître Benjamin NOBLINSKI – Notaire**  
**AG MDM**  
**9 Rue de Villersexel**  
**75007 PARIS**

La confidentialité des votes est garantie par le notaire désigné pour procéder au décompte.

#### POSTES A POURVOIR

Statutairement, 4 postes d'administrateurs titulaires seront à renouveler et 1 poste d'administrateur suppléant sera à renouveler.

En complément et en application de l'article 5 des statuts, l'Assemblée Générale devra pourvoir à la vacance d'au moins 1 poste titulaire pour une période restante d'un an de mandat et 1 poste suppléant pour une période restante de deux ans de mandat.

En cas d'égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats, le départage se fera par tirage au sort par la commission des litiges.

#### CANDIDATURES

Les adhérents candidats à un poste d'administrateur doivent faire parvenir une note de présentation de **deux pages recto/verso** maximum accompagnée d'une **photo d'identité** en format JPEG et de la copie de leur pièce d'identité en cours de validité au service Présidence, note qui devra préciser, entre autres, l'intitulé précis de la profession et les motivations de la candidature.

Ces notes de présentation seront publiées sur l'intranet et envoyées aux missions et aux délégations régionales dès le lundi 21 mai 2018. Elles seront remises aux adhérents lors de l'assemblée générale.

Les actes de candidature et les notes de présentation doivent être adressés

**AVANT le JEUDI 17 MAI 2018 à MINUIT (heure de Paris)**

par courrier postal à Présidence/AG, Médecins du Monde, 62 rue Marcadet, Paris 75018 ou de préférence, par courriel : [ag@medecinsdumonde.net](mailto:ag@medecinsdumonde.net)

## SCRUTIN

Tous les votes du vendredi 8 juin et du samedi 9 juin se feront à bulletin secret.

Pour les élections des administrateurs, le vote aura lieu après la présentation des candidats et selon les indications horaires qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune motion ne pourra être acceptée, le vote ne pouvant avoir lieu que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

## DOCUMENTATION

Lors de votre inscription, nous vous remettrons :

- Le rapport moral et le rapport financier\*
- La liste des candidats\*
- le matériel électoral

*\* Les actes de candidatures et les rapports moral et financier seront publiés préalablement sur l'intranet, et disponibles au siège social ou dans les délégations régionales à compter du lundi 21 mai 2018.*

## RESULTAT DES ELECTIONS

Le conseil d'administration nouvellement élu se réunira et donnera la composition de son nouveau bureau le samedi 9 juin 2018 vers 17h20.

Nous vous attendons nombreux,

Très cordialement,



Françoise Sivignon

Au nom du Conseil d'administration

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 8 JUIN  
&  
SAMEDI 9 JUIN 2018

## ORDRE DU JOUR

### VENDREDI 8 JUIN 2018

#### 13h30 ♦ OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

#### 13h30 - RAPPORT FINANCIER (1H15)

13h30♦ Présentation du rapport financier de l'année 2017 par le Trésorier (30')

14h00♦ Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes (15')

14h15♦ Débat sur le rapport financier (30')

#### 14h45 - COMITE DES DONATEURS (15')

14h45♦ Intervention de la présidente du Comité des Donateurs (15')

#### 15h00 – RAPPORT MORAL (2H00)

15h00 ♦ Présentation du rapport moral de l'année 2017 par la présidente (30')

15h30 ♦ Débat sur le rapport moral (1H30)

#### 16h00 ♦ CLOTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

#### 17h00 – PRESENTATION DE LA MOTION PORTANT SUR LA DELEGATION DES POUVOIRS DE DISPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (15')

17h00 ♦ Présentation de la motion et discussions (15')

#### 17h15 – VOTE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT MORAL ET DE LA MOTION SUR LA DELEGATION DES POUVOIRS DE DISPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (15')

17h15 ♦ Votes pour :

- l'approbation des comptes de l'année 2017
- l'affectation du résultat de l'année 2017
- l'approbation du budget de l'exercice 2018
- l'approbation du rapport moral 2017
- l'approbation de la motion portant sur la délégation de pouvoirs de disposition au Conseil d'Administration

#### 17h30 – FIN DE SEANCE

18h30 – FORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**SAMEDI 9 JUIN 2018**

Accueil café de 09h00 à 9h30

9h00 ♦ OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

9h30 – ANNONCE DES RESULTATS DES VOTES DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT MORAL (10')

9h40 – PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA VIE ASSOCIATIVE (3H00)

9h40♦ Présentation des travaux de la Vie Associative par les Secrétaires Généraux (1H)

10h40♦ Débat (2H)

12h00 ♦ CLOTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

12h40 – PAUSE DEJEUNER (1h20)

14h00 – ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1H10)

14h00♦ Présentation des candidats (40')

14h40♦ Election des administrateurs (30')

15h10 – CLOTURE DES VOTES & DEPOUILLEMENT (1H)

16h10 – ANNONCE DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (10')

16h20 – REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (60')

17h20 – ANNONCE DE LA COMPOSITION DU BUREAU (10')

17h30 – FIN DE SEANCE

**ATTENTION**  
**TOUS LES HORAIRES SONT A TITRE INDICATIF**

## DELEGATION DE POUVOIR

VALABLE UNIQUEMENT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES VENDREDI 8 JUIN & SAMEDI 9 JUIN 2018

Je soussigné(e),

NOM DU MANDANT : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DEMEURANT A : \_\_\_\_\_

(Adresse complète) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

DONNE POUVOIR A : \_\_\_\_\_

(Nom du mandataire)

*(N'indiquez impérativement qu'un seul nom, ne rayez pas de nom, ne surchargez pas, sous peine de nullité)*

A l'effet de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de MEDECINS du MONDE, qui se tiendra le VENDREDI 8 JUIN 2018 de 13h30 à 17h30 et le SAMEDI 9 JUIN 2018 de 09h30 à 17h30, au siège social de Médecins du Monde, 62, rue Marcadet, 75018 PARIS, et de voter en mes lieu et place\*.

Fait le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Faire précéder la SIGNATURE DU MANDANT de la mention "Bon pour pouvoir"

\* Selon l'article 9 des statuts : " Seuls les adhérents retenus en mission au nom et pour le compte de l'Association ou retenus par une obligation professionnelle pourront se faire représenter par un adhérent présent porteur d'un mandat. Un adhérent présent ne pourra être porteur que d'un mandat seulement..."

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE  
POUR LES MEMBRES DE MEDECINS DU MONDE**

Ce document doit être renvoyé rempli, conformément à ce qui est décrit en son sein, à l'adresse suivante :

VXL NOTAIRES  
Maître Benjamin NOBLINSKI – Notaire  
AG MDM  
9 Rue de Villersexel  
75007 PARIS

Association Médecins du Monde, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 62 rue Marcadet à Paris.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES 8 ET 9 JUIN 2018**

Désignation du membre de l'association, au sens de l'article 3 des statuts de l'Association, votant par correspondance à l'Assemblée Générale désignée ci avant, par l'emploi de ce formulaire et dans les conditions décrites par décision du conseil d'administration en date du 18 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 5 des statuts de l'association.

**INFORMATIONS PERSONNELLES**

Madame  Monsieur

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DOMICILE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° D'ADHERENT : \_\_\_\_\_

Je garantis par la présente être à jour de mes cotisations auprès de l'association.

Il est rappelé que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter par correspondance à l'assemblée générale.

Le membre de l'association Médecins du Monde, soussigné,

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire susvisée, des documents mis en ligne au plus tard 18 jours avant la date de l'AG sur l'intranet de Médecins du Monde et de l'avis inséré à la fin du présent formulaire, émet le vote suivant pour chacune des dites résolutions.

## VOTE SUR LES RESOLUTIONS

J'approuve les comptes de l'année 2017..... POUR  CONTRE  ABSTENTION

J'approuve l'affectation de l'exercice 2017..... POUR  CONTRE  ABSTENTION

J'approuve le budget 2018 ..... POUR  CONTRE  ABSTENTION

J'approuve le rapport moral 2017..... POUR  CONTRE  ABSTENTION

J'approuve la motion portant sur la délégation de pouvoirs de disposition au Conseil d'Administration..... POUR  CONTRE  ABSTENTION

## ELECTION DES MEMBRES DU CA

NB : Le conseil d'administration ayant 7 postes à pourvoir, vous pouvez inscrire sur ce bulletin 7 noms maximum. Tout bulletin comportant plus de 7 noms sera nul.

Je vote pour :

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_

6. \_\_\_\_\_

7. \_\_\_\_\_

Merci de bien vouloir inscrire les noms des candidats de votre choix le plus lisiblement possible.

**Toute mention apportée sur le formulaire et non prévue par les instructions entraînera automatiquement la nullité du formulaire de vote.**

**Attention : Les formulaires de vote par correspondance ne seront pas pris en compte s'ils parviennent au notaire moins de trois jours francs avant la date de l'assemblée générale.**



## IMPORTANT

### AVIS AUX MEMBRES DE MDM

En application de la décision du CA de l'association autorisant et décrivant les procédures de vote par correspondance, les membres sont informés que :

- Tout membre peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par le conseil d'administration par analogie aux dispositions de l'article L 225-107 du code de commerce. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par le notaire désigné par l'association aux présentes avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par le Conseil d'administration, soit trois jours francs avant la date de l'Assemblée Générale. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.
- Les formulaires de vote par correspondance ne seront pas pris en compte si ils parviennent au notaire désigné aux présentes par l'association moins de trois jours francs avant la date de l'assemblée générale, ou avant la date de publication sur l'intranet des documents complémentaires devant intervenir au plus tard 18 jours avant la date de l'AG (rapport moral, rapport financier etc...), conformément à la décision du Conseil d'administration visée aux présentes et consultables sur l'intranet de l'association.
- Le formulaire reçu par l'association doit contenir les mentions suivantes :
  - Le nom, prénom usuel et domicile du membre
  - Le numéro d'adhérent du membre votant
  - La signature manuscrite du membre
- Le formulaire doit être accompagné d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité du membre à peine de nullité

Le formulaire de vote par correspondance adressé au notaire désigné par l'association pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

**En aucun cas, le membre ne peut retourner à l'association à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance.** En cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le membre ayant retourné le formulaire de vote par correspondance ne sera pas autorisé à voter à l'occasion de l'Assemblée Générale pour laquelle il aura retourné le présent formulaire.

La décision du Conseil d'Administration autorisant le vote par correspondance, visée aux présentes et décrivant les modalités de ce vote, est consultable à l'adresse suivante : <http://intranet.medecinsdumonde.net>

Je garantis avoir pris connaissance des documents mis à ma disposition pour procéder au vote à l'assemblée générale des 8 et 9 juin 2018 ainsi que du présent formulaire de vote par correspondance.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du membre :

**NB : penser joindre à mettre une copie de votre pièce d'identité.**

## PROCEDURE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

### VOTEE AU CCN/CA DU 18 MARS 2017

Le CA de MdM autorise le vote par correspondance pour les assemblées générales ordinaires, à l'exception des votes relatifs à une modification des statuts ou à la dissolution de l'association, conformément aux articles 9 et 17 des statuts de l'association.

Le CA valide le vote par correspondance dans les conditions décrites ci-dessous :

La convocation à l'assemblée générale comportera un « formulaire de vote par correspondance ». Ce document sera le seul document permettant de procéder au vote par correspondance par un membre de l'association. Le CA valide que ledit document devra être conforme au document type annexé à la présente décision.

L'ensemble des documents complémentaires permettant le vote, dont le rapport moral, le rapport financier, les professions de foi des candidats au CA et tout autre document seront mis à disposition des membres au moins 18 jours avant la date de l'AG.

Tout formulaire de vote par correspondance reçu par le notaire désigné par l'Association moins de trois jours francs avant l'assemblée générale, ou avant la date de mise à disposition sur l'intranet des documents complémentaires évoqués ci avant, ne sera pas pris en compte pour le vote. Pour être valable ledit formulaire ne devra comporter aucune mention non prévue en son sein, ni rature, devra être entièrement rempli et devra être accompagné d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité permettant d'identifier le membre votant.

La réception d'un formulaire valide de vote par correspondance interdit au membre de voter directement au moment de l'AG, seul son vote par correspondance étant alors pris en compte.

Dans l'éventualité où un membre aurait retourné un formulaire de vote par correspondance et émis un mandat aux fins de se faire représenter à l'AG, la formule de procuration sera prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Les autres mentions sont décrites au document type annexé à la présente décision.

Pour garantir le secret des votes, le notaire désigné par l'association dépouillera les votes reçus par courrier en son étude. L'association fournira un état des membres à jour de leur cotisation au dit notaire lui permettant de n'enregistrer que les votes des membres à jour de leur cotisation.

Le notaire fera parvenir deux courriers signés et cachetés au secrétariat de la présidence avant la date de l'AG :

- Un courrier indiquant le nom, prénom et numéro d'adhérent des bulletins reçus. Pour chaque adhérent ce courrier indiquera les résolutions pour lesquels chaque membre individuellement aura exprimé son vote par correspondance ainsi que s'il a procédé au vote de désignation des membres du CA, sans que ne soit indiquée la nature du vote afin de garantir le secret des votes.
- Un courrier indiquant l'état des votes par résolutions ainsi que l'état des votes concernant la désignation des administrateurs, sans aucune donnée nominative.

Les services centraux de l'association mettront à jour, pour le jour du vote de l'AG, un fichier permettant d'identifier les membres ayant déjà voté par correspondance et indiquant pour chaque résolution s'ils ont exprimé leur vote, ainsi que concernant l'élection des membres du CA. Ceci afin d'interdire qu'une même personne puisse avoir exprimé deux fois son vote à une même résolution.

Le deuxième courrier encore cacheté, décomptant les votes exprimés par résolution et pour l'élection du CA, sera remis cacheté par le notaire au service juridique du siège de l'association qui aura pour charge de le remettre cacheté à la commission des litiges qui procédera à son ouverture en présence des membres des bureaux de vote à l'AG. Les résultats sont alors intégrés par le bureau de vote aux votes exprimés à l'occasion de l'AG.

## MOTION SUR LA DELEGATION DES POUVOIRS DE DISPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée Générale délègue expressément au Conseil d'Administration pour l'année en cours la prise de l'ensemble des décisions relatives aux actes de dispositions et de conservations de l'association. Il en résulte que le Conseil d'Administration pourra valablement et régulièrement prendre toutes décisions autorisant les acquisitions, échanges et aliénations de tous les biens meubles et immeubles nécessaires à l'activité de l'association ainsi que la souscription de tout emprunt et la prise de sûretés/garanties sur le patrimoine de l'association. Le Conseil d'Administration pourra, le cas échéant, substituer et subdéléguer ce pouvoir au bureau, au président et à toute personne de son choix pour une durée équivalente à la durée du présent pouvoir.

A ce titre, l'Assemblée Générale mandate expressément le Conseil d'administration, représenté par le Président de l'association, aux fins de procéder à la vente de l'immeuble propriété de Médecins du Monde situé à Paris (75018) - 62 rue Marcadet, bâtiment où le siège de l'association est établi. Le Président pourra en conséquence signer tout mandat de vente, toute promesse et tout acte de vente dans le cadre de cette mission.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale mandate expressément le Conseil d'Administration, en la personne du Président de l'association, aux fins de procéder à l'achat d'un bien immobilier permettant de relocaliser l'ensemble des personnels du siège de l'association dans des conditions propres au respect de la législation du travail. Cet achat n'autorise aucunement le Conseil d'Administration à modifier l'implantation administrative du siège sur la ville de Paris. Le Président pourra en conséquence valablement signer tout mandat de recherche, signer toute promesse d'acquisition, souscrire tout emprunt et offrir le patrimoine de l'association à titre de sûreté pour garantir ledit emprunt.

Il est enfin précisé que le présent pouvoir conféré au Président est non limitatif de sorte que celui-ci sera en mesure de réaliser la mission qui lui est ci-dessus confiée aux conditions qu'il jugera convenables.

**A.G.O MEDECINS DU MONDE DES VENDREDI 8 JUIN & SAMEDI 9 JUIN 2018 : TRANSPORT & HEBERGEMENT DES ADHERENTS**

Chère Amie, Cher Ami,

Une enveloppe budgétaire a été prévue pour le déplacement et l'hébergement des membres demeurant en région pour leur permettre d'assister à l'assemblée générale. Pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge, et si vous êtes résident en France, vous devez :

Pour le transport :

- 1) Soit effectuer vous-même vos réservations par internet (en vous y prenant à l'avance, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits) sachant que le remboursement de ces frais ne se fera que sur les billets réservés **avant le 11 mai 2018. Tout billet réservé au-delà de cette date ne fera l'objet d'aucun remboursement.**
  - 2) Soit prendre contact avec la délégation régionale dont vous dépendez afin qu'avec leur accord votre demande de transport puisse être traitée (**NB : aucune demande arrivant directement à l'Agence CWT, ou au siège ne sera traitée**).
- ⚠ Et surtout, adoptez, si vous le pouvez, une attitude écoresponsable en privilégiant le mode de transport le moins polluant : le train, le co-voiturage, etc.

Pour l'hébergement :

⚠ Une seule nuit est prise en charge par MdM : le jeudi 7 juin, le vendredi 8 ou le samedi 9 juin

- 1) Soit effectuer vous-même vos réservations auprès de l'hôtel de votre choix en faisant l'avance des frais et en sachant que le remboursement de ces frais ne se fera qu'à hauteur de 50 € pour une chambre single et 57 € pour une chambre double. Le remboursement du forfait sera effectué par virement sur présentation de la facture justificative accompagnée d'un RIB.
- 2) Soit en communiquant par courriel : [ag@medecinsdumonde.net](mailto:ag@medecinsdumonde.net) **AVANT LE 11 MAI 2018** les informations ci-dessous:

**INFORMATIONS A COMMUNIQUER POUR LES RESERVATIONS D'HOTEL**  
À Service Adhésions/Présidence : MdM – 62, rue Marcadet -75018 PARIS  
✉ [ag@medecinsdumonde.net](mailto:ag@medecinsdumonde.net)  
**AVANT LE 11 MAI 2018**

Vos NOM & PRENOM

Votre numéro de téléphone PORTABLE

Votre adresse EMAIL

Date de la réservation : Nuit du JEUDI 7 JUIN **OU** DU VENDREDI 8 JUIN **OU** DU SAMEDI 9 JUIN

Vos commentaires éventuels

⚠ \* Le siège de MdM étant situé dans un quartier touristique, il ne nous est pas possible de garantir que chaque adhérent pourra être hébergé dans l'hôtel de son choix.

# DEMANDE DE BILLET

Objet du déplacement			
Nom		Prénom	
Nationalité		Mail	
Date de naissance		<b>Données APIS</b>	
Sexe			
N° passeport			
Délivrance Pspt			
Pays délivrance			
Expiration Pspt			
Tarifs SNCF		Tarif avion	
<b>Voyage aller</b>			
<input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Train			
Lieu de départ		Date de départ	
Transit		Heure de départ souhaitée	
Lieu d'arrivée		Heure souhaitée d'arrivée	
<b>Voyage retour</b>			
<input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Train			
Lieu de départ		Date de départ	
Transit		Heure de départ souhaitée	
Lieu d'arrivée		Heure souhaitée d'arrivée	
<b>Informations complémentaires</b>			
Validité du billet		Nombre de kilo	
Supplément de bagages nécessaire			
Date souhaitée d'émission du billet			
Validation le		Par	

## COMMENT ACCEDER A L'INTRANET DE MEDECINS DU MONDE ?

- 1) Ouvrez votre navigateur (Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla ou autre...)
- 2) Dans la barre d'adresse, tapez : <https://mdm1.sharepoint.com> (fig. 1)

fig.1



- 3) Sur la page qui s'affiche (fig.2), dans le champ « E-mail, téléphone ou identifiant Skype » saisissez l'adresse mail générique : [adherent@medecinsdumonde.net](mailto:adherent@medecinsdumonde.net) puis cliquez sur « Suivant »
- 4) Sur la page qui s'affiche (fig. 3), cliquez sur « Compte professionnel ou scolaire »
- 5) Sur la page qui s'affiche (fig. 4), dans le champ « Entrez le mot de passe », saisissez, en respectant bien les majuscules et minuscules : **Adhe.mdm**  
Cliquez sur « Se connecter ».

fig.2

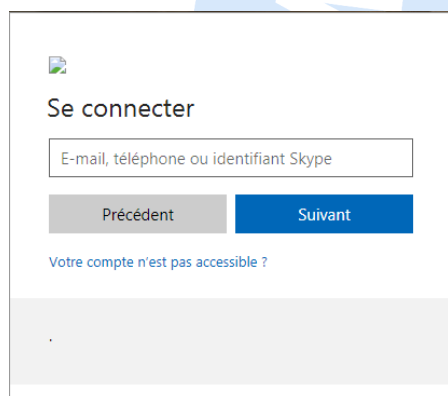


fig.3

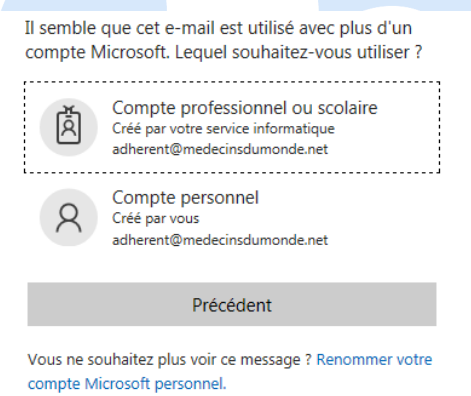
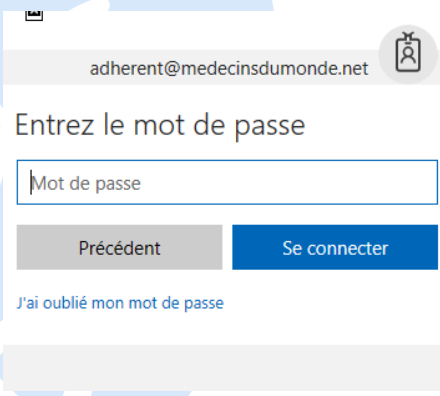


fig.4



En vous connectant à l'intranet de Médecins du Monde, vous pourrez :

- Consulter à partir du LUNDI 21 MAI 2018, le rapport financier, le rapport moral, les actes de candidature et tout autre document relatif à l'assemblée générale.
- Pour ceux qui ne pourront pas être sur place, visionner la retransmission de l'assemblée générale en direct avec la possibilité de poser des questions via un chat (messages instantanés).

Pour toute question concernant l'intranet, une seule adresse : [intranet@medecinsdumonde.net](mailto:intranet@medecinsdumonde.net)

» VENDREDI 8 JUIN – 18h30 au siège de l'association

FORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

« *Cadre de vie et santé en environnement urbain* »

\*\*\*\*\*

» SAMEDI 9 JUIN – A partir de 20h00

FETE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

(une participation sera demandée à l'entrée)

